



**DESCRIPTIF DES SALLES DE REUNION
ET DES BUREAUX EN LOCATION
DU SIZIAF**

Dans les bâtiments du SIZIAF, deux grandes salles de réunions et deux bureaux sont disponibles à la location :

Salle de réunion n° 1	
<ul style="list-style-type: none">➤ Surface totale de la salle : 100 m².➤ Nombre de places assises : de 6 à 100 personnes suivant configuration.➤ Equipée d'un système de vidéo-projection avec retour écran.➤ Salle équipée d'un système d'enregistrement audio.➤ Hotspot gratuit et illimité.	
Salle de réunion n° 2	
<ul style="list-style-type: none">➤ Surface totale de la salle : 78 m².➤ Modulable en deux parties (33,5 m² + 44,5 m²) grâce à des cloisons amovibles➤ Nombre de places assises : de 40 à 60 personnes suivant configuration.➤ Equipée d'un tableau blanc interactif..➤ Accès indépendant des bureaux du SIZIAF.➤ Petite cuisine avec coin repas disponible.➤ Mise à disposition des locataires d'une cafetière et d'une bouilloire.➤ Hotspot gratuit et illimité.	

Bureau n° 1	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Surface totale du bureau : 17 m². ➤ Bureau entièrement meublé. ➤ Peut accueillir de 2 à 4 personnes. ➤ Accès indépendant des bureaux du SIZIAF. ➤ Ligne téléphonique et téléphone à disposition. ➤ Hospot gratuit et illimité. 	
Bureau n° 2	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Surface totale du bureau : 21 m². ➤ Accès indépendant des bureaux du SIZIAF. ➤ Peut accueillir 6 à 8 personnes ➤ Ecran blanc de projection. ➤ Hospot gratuit et illimité. 	

L'accès à ces salles et bureaux se fera à **l'arrière du bâtiment** du SIZIAF. Un parking de 50 places est disponible.



Ces salles de réunions sont prêtées gracieusement aux entreprises du Parc des industries qui en font la demande.

Cette demande est à formuler auprès du secrétariat du SIZIAF et peut se faire :

- Soit par téléphone au 03 21 08 60 86
- Soit par télécopie au 03 21 69 58 00
- Soit par mail : contact@siziaf.com

Rappel :

La consommation d'alcool se fait sous l'entière responsabilité de l'entreprise utilisatrice de la salle. Le SIZIAF décline toute responsabilité quant aux problèmes pouvant découler d'un abus d'alcool.